



ORDRE DU JOUR

COMITE SYNDICAL

MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

* * *

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2019.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1 – 3ème LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1 - 3^{ème} ligne de métro - Ligne Aéroport Express : Autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage n° 2017 – 1060 pour la réalisation de l'opération de « 3^{ème} ligne de métro de Colomiers à Labège et Ligne Aéroport Express » à conclure avec Tisséo Ingénierie.

1.2 - Connexion ligne B : Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage n° 2017 – 1082 pour la réalisation de la Connexion ligne B à conclure avec Tisséo Ingénierie.

1.3 - 3ème Ligne de Métro : Avenant n°1 à la Convention n° M3 2017 13368 CN : Mission d'études, de coordination et de synthèse en vue du maintien de l'intégrité des réseaux associés et aux branchements des ouvrages Métro conclu avec Toulouse Métropole : Autorisation de signer l'avenant n°1.

1.4 - 3ème Ligne de Métro : Autorisation de signer la convention n° 2019- 1111 CN avec la Ville de Toulouse pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux d'éclairage public de la Ville de Toulouse, Département Eclairage Public.

1.5 - 3^{ème} Ligne de Métro – Autorisation de signer la convention n° M3 2019 14115 CN avec Toulouse Métropole pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux secs et ouvrages associés de Toulouse Métropole, Direction Mobilités Gestion Réseaux.

1.6 - 3ème Ligne de Métro – Autorisation de signer la convention n° 2019 14110 CN avec le SICOVAL pour la maîtrise d'ouvrage unique pour la déviation des réseaux d'assainissement, d'eau potable d'éclairage public et d'infrastructures de télécommunication à réaliser sur le territoire du SICOVAL.

1.7 - 3ème Ligne de Métro : Ligne Aéroport Express : Convention n° LAE 2019 14108 CN à conclure avec Toulouse Métropole : Mission d'études, de coordination et de synthèse en vue du maintien de l'intégrité des réseaux associés et aux branchements des ouvrages tramway.

1.8 - Connexion Ligne B : Convention n° CLB 2019 14044 CN à conclure avec Toulouse Métropole : Mission d'études, de coordination et de synthèse en vue du maintien de l'intégrité des réseaux associés et aux branchements des ouvrages métro.

1.9 - 3^{ème} ligne de métro : convention n° M3-2019-14016-CN à conclure entre la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, EUROPOLIA et Tisséo Ingénierie : Libération du site du Raisin pour l'établissement de bases logistiques de chantier et pour la construction de la station Raynal.

1.10 - 3^{ème} Ligne de Métro : Avenant n°1 au Marché n° M3 2017 13340 M conclu avec l'entreprise GINGER CEBTP : Reconnaissances géotechniques et diagnostics de chaussées : Changement de chef de projet et de géotechnicien.

1.11 – 3^{ème} Ligne de Métro – Autorisation de signer le marché n° M3 2019 13961 M : mission de contrôle technique agréé (OCTA) Lot 2 secteur Nord-Ouest avec l'entreprise Bureau VERITAS Construction (*point retiré*)

1.12 – 3^{ème} Ligne de Métro – Autorisation de signer le marché n° M3 2019 13962 M : mission de contrôle technique agréé (OCTA) Lot 3 secteur Centre avec l'entreprise APAVE SUD EUROPE

1.13 – 3^{ème} Ligne de Métro – Autorisation de signer le marché n° M3 2019 13963 M : mission de contrôle technique agréé (OCTA) Lot 4 secteur Sud Est avec l'entreprise Bureau VERITAS Construction.

1.14 – 3^{ème} Ligne de Métro - Marché n° M3 2019 13980 M « Mission d'Organisme Qualifié Agréé ou Accrédité (OQA) » à conclure avec la société CERTIFER - Autorisation de signer le marché

1.15 – Ligne Aéroport Express : Marché LAE 2019 14027 M : Mission d'Organisme Qualifié Agréé ou Accrédité (OQA) à conclure avec l'entreprise SECTOR - Autorisation de signer le marché

1.16 – Connexion Ligne B - Autorisation de signer le marché n° CLB 2019 14002 M : « Mission d'Organisme Qualifié Agréé ou Accrédité (OQA) » avec l'entreprise Bureau VERITAS Exploitation.

1.17 – 3^{ème} Ligne de Métro et Connexion Ligne B – Autorisation de signer l'accord cadre « Etude de Sécurité et Sûreté Publique (ESSP) » à conclure avec la société CRONOS Conseil

1.18 – Accord-cadre Système d'échanges de données informatisées – Gestion financière des marchés - approbation de l'accord cadre à conclure avec l'entreprise FORMI - Autorisation de signer le marché.

1.19 – 3^{ème} Ligne de Métro – Marché n° M3 2018 13644 M Système d'échange de données informatisées – Gestion financière des marchés dans le cadre du projet de la 3^e ligne du métro - approbation du marché à conclure avec l'entreprise FORMI - Autorisation de signer le marché.

1.20 - 3^{ème} ligne de métro – Ligne Aéroport Express : Acquisition foncière : parcelles cadastrées 845 AL 235 et 845 AL 311 à Toulouse.

1.21 - 3^{ème} Ligne de métro – Ligne Aéroport Express : Acquisition foncière : Lot n° 4 : copropriété de la parcelle cadastrée 805 AE 423 à Toulouse.

2 - PROJET MOBILITES 2020.2025.2030

2.1 – Approbation du schéma directeur cyclable d’agglomération.

2.2 – Approbation du schéma directeur piéton d’agglomération.

2.3 - Pacte urbain 19 « périmètre de cohérence urbanisme-mobilités » - communes de Lèguevin, Pibrac, Plaisance du Touch et Colomiers.

3 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

3.1 - Compatibilité PLU/PDU : Avis sur le projet de révision du PLU de la commune de Mérenvielle.

3.2 - Comptabilité PLU/PDU : Avis sur le projet de révision du PLU de la commune de Sainte-Livrade.

3.3 - Partenariat : Avenant n°9 à la convention cadre n° 2012-905 – Atmo Occitanie / Tisséo Collectivités : autorisation de signer l’avenant.

3.4 - Partenariat : Système d’aides au changement de comportement financés par l’ADEME – Engagement du dispositif de recrutement associé sur le poste de chargé de mission « animation et développement des plans de mobilité » pour une durée de trois ans : autorisation de signer la convention de partenariat avec l’ADEME.

3.5 - Plan de mobilité : convention de partenariat n° 2019-1098 avec l’Agence d’Urbanisme et d’Aménagement Toulouse Aire métropolitaine – autorisation de signer la convention.

3.6 – Trophées Ecomobilité 2019 : convention de partenariat n° 2019-1096 avec la CARSAT MIDI PYRENEES pour l’octroi d’une récompense : autorisation de signer la convention.

3.7 - Trophées Ecomobilité 2019 : convention de partenariat n° 2019-1097 avec l’association La Mêlée pour l’octroi d’une récompense : autorisation de signer la convention.

3.8 - Covoiturage : Prolongation de l’appel à projet « Expérimentation du service de covoiturage » avec l’opérateur KLAXIT sur les territoires périurbains du Muretain-Agglo et du SICOVAL : autorisation de signer l’avenant n° 1 à la convention n° 2019-1046.

3.9 - COMMUTE : Convention entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités pour assurer, dans le cadre du projet européen COMMUTE, la mise en place d’actions vélos au titre du plan d’actions du plan de mobilité inter-entreprises autorisation de signer la convention.

4 - ETUDES ET PROSPECTIVES

4.1 - Grand Matabiau quai d’Oc : adoption du Projet Partenarial d’Aménagement (PPA).

5 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU

5.1 - Présentation du rapport annuel d'activité 2018 de Tisséo Voyageurs.

5.2 - Présentation du rapport annuel d'activité 2018 portant sur la convention de délégation de service public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite.

5.3 - Avenant n° 2 à la convention N°2014-868 entre la Région Occitanie et Tisséo Collectivités relative à l'accord tarifaire sur la section ferroviaire d'agglomération Arènes-Colomiers.

5.4 - Avenant n° 2 aux conventions partenariales avec la Région Occitanie, le Conseil Départemental et leurs exploitants.

5.5 - Partenariat Tarifaire : Cadrage du dispositif par Tisséo Collectivités et mise en œuvre par Tisséo Voyageurs.

6 - PROJETS TERRITORIALISÉS

6.1 - Doublement de la capacité ligne A : Station Jean Jaurès : Avenant n°3 au marché 52M 2015 12528 M avec le groupement EGIS RAIL SA / EGIS BATIMENT SO / LCR ARCHITECTES - Maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et de séparer les flux de correspondance entre les lignes A et B : autorisation de signer l'avenant n° 3.

6.2 - Doublement de la capacité ligne A : Station Jean Jaurès : Avenant n°2 au marché 52M 2016 12960 M avec le groupement EGIS RAIL SA / EGIS BATIMENT SO / LCR ARCHITECTES - Maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la création d'une liaison piétonne entre la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine et le projet de Toulouse Métropole de réaménagement des allées Jean Jaurès : autorisation de signer l'avenant n° 2.

6.3 - Doublement de la capacité ligne A : Stations Jean Jaurès : Avenant n° 1 au marché n°52M 2018 13741 M « Revêtement granit » conclu avec l'entreprise TECHNI CERAM : Autorisation de signer l'avenant.

6.4 - Doublement de la capacité ligne A : Stations Jean Jaurès : Avenant n° 2 au marché n°52M 2017 13270 M « Appareils électromécaniques » conclu avec l'entreprise SCHINDLER : Autorisation de signer l'avenant.

6.5 - Doublement de la capacité ligne A : Station Jean Jaurès : Avenant n°2 au marché 52M 2015 12527 M avec la société SOCOTEC – Organisme de Contrôle Technique Agréé – OCTA de l'opération (hors garage-atelier) : autorisation de signer l'avenant n° 2.

6.6 - Doublement de la capacité ligne A : Garage Atelier de Basso Cambo : Avenant n° 1 au marché n°52M 2018 13429M « Machine à laver » conclu avec l'entreprise NEU RAILWAYS : Autorisation de signer l'avenant.

6.7 - Doublement de la capacité ligne A : Autorisation de signer la transaction portant sur le remboursement du nettoyage de la façade et du garage au profit d'un riverain.

6.8 - Téléo : Autorisation de signer la convention d'étude et travaux n°2 2019 14022 CN conclue avec MGR Toulouse Métropole : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations et pylônes du futur téléphérique de l'agglomération toulousaine : autorisation de signer la convention.

6.9 - Téléo : Autorisation de signer la convention d'étude et travaux n°2 2019 14094 CN conclue avec SPL RIN : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations et pylônes du futur téléphérique de l'agglomération toulousaine : autorisation de signer la convention.

6.10 - Téléo : Autorisation de signer la convention d'étude et travaux n°2 2019 14096 CN conclue avec VEOLIA : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations et pylônes du futur téléphérique de l'agglomération toulousaine : autorisation de signer la convention.

6.11 - Téléo : Autorisation de signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique n°2 2019 14012 CN conclue avec TOULOUSE METROPOLE ET VEOLIA : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations et pylônes du futur téléphérique de l'agglomération toulousaine : autorisation de signer la convention.

6.12 - Téléo : Autorisation de signer la convention d'étude et travaux n°2 2019 14020 CN conclue avec ENEDIS : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations et pylônes du futur téléphérique de l'agglomération toulousaine : autorisation de signer la convention.

6.13 - Téléo – Autorisation de signer la convention d'étude et travaux n°2 2019 14021 CN conclue avec ENEDIS : études et travaux liés aux mesures compensatoires environnementales dans le cadre des aménagements des stations et pylônes du futur téléphérique de l'agglomération toulousaine : autorisation de signer la convention.

6.14 - Téléo : Autorisation de signer la convention d'étude et travaux n°2 2019 14086 CN conclue avec ORANGE : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations et pylônes du futur téléphérique de l'agglomération toulousaine : autorisation de signer la convention.

6.15 - Téléo : Autorisation de signer la convention d'étude et travaux n°2 2019 14095 CN conclue avec COMPLETEL SAS : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations et pylônes du futur téléphérique de l'agglomération toulousaine : autorisation de signer la convention.

6.16 - Téléo : Convention d'intervention foncière pour la maîtrise du foncier destiné à de la compensation environnementale liée au Projet du Téléo avec la SAFER et NEO.

6.17 - Téléo – Autorisation de signer le marché n° 2 2019 14072 M - Lot 1 : Travaux de voirie, réseaux divers secteur ONCOPOLE avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES.

6.18 - Téléo – Autorisation de signer le marché n° 2 2019 14073 M - Lot 2 : Travaux de Bâtiment secteur ONCOPOLE avec l'entreprise THOMAS & DANIZAN.

6.19 - Téléo – Autorisation de signer le marché n° 2 2019 14074 M - Lot 3 : Travaux Espaces Verts secteur ONCOPOLE avec l'entreprise Espaces Verts CAUSSAT.

6.20 - Téléo – Autorisation de signer le marché n° 2 2019 14075 M - Lot 4 : Travaux Voirie, réseaux divers, espaces Verts secteur CHU avec l'entreprise THOMAS & DANIZAN.

6.21 - Téléo – Autorisation de signer le marché n° 2 2019 14076 M - Lot 5 : Travaux Voirie, réseaux divers, espaces Verts secteur UPS avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

6.22 - Téléo : Protocole d'accord pour l'acquisition des parcelles 839 BD 34 et 839 BD 35 avec l'indivision R.

6.23 - Linéo 5 : Portet sur Garonne – Toulouse - Avenant n°2 au marché n° L5 2018 13591 M Groupement MALET/JEAN LEFEBVRE Midi-Pyrénées - Lot 01 - Travaux de voirie, assainissement, signalétique : autorisation de signer l'avenant n° 2.

6.24 - Ligne Express Muret – Toulouse Basso Cambo : Bilan de la concertation.

6.25 - PEM Arènes : Approbation de la convention 2019-1095 entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités de financement des marchés subséquents de l'accord-cadre mono attributaire pour des prestations d'urbaniste conseil afin de garantir la faisabilité d'une ou plusieurs opérations d'aménagement pour le projet de renouvellement urbain du secteur Arènes – Lombez Commune de Toulouse.

6.26 - Travaux Réseau : Approbation de l'avenant n°6 à la convention 2015-0876 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / Toulouse Métropole, programme de travaux au titre de l'année 2020.

6.27 - Travaux réseau : Programme de travaux 2020 sur le réseau – Approbation de l'avenant n°7 à la convention 2014-915 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / SICOVAL, programme de travaux au titre de l'année 2020.

6.28 - Travaux réseau : Programme de travaux 2020 sur le réseau – Approbation de l'avenant n°6 à la convention 2014-895 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et le Muretain Agglo, programme de travaux au titre de l'année 2020.

6.29 - Travaux réseau - Programme de travaux 2020 sur le réseau : Approbation du programme de travaux 2020 des conventions entre Tisséo-Collectivités (SMTC), les communes et les Communautés de Communes sur le territoire du SITPRT pour l'aménagement de voirie et la mise en accessibilité des points d'arrêts au profit du réseau bus urbain.

6.30 - Travaux réseau – Approbation de l'avenant n°3 à la convention 2014-897 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la commune de Saint Loup Cammas pour la prolongation de la durée de la convention.

6.31 - Travaux réseau – Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2014-898 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la commune de la Salvétat Saint Gilles pour la prolongation de la durée de la convention.

6.32 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n°2 à la convention 2014-899 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la commune de Pechbonnieu pour la prolongation de la durée de la convention.

6.33 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2014-900 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la commune de Castelmaurou pour la prolongation de la durée de la convention.

6.34 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2014-901 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et le SAGE Saudrune Garonne Ariège pour la prolongation de la durée de la convention.

6.35 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2014-902 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la commune de Plaisance du Touch pour la prolongation de la durée de la convention.

6.36 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2014-904 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la commune de Lapeyrouse Fossat pour la prolongation de la durée de la convention.

6.37 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2014-905 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la commune de Montberon pour la prolongation de la durée de la convention.

6.38 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2014-906 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la commune de Rouffiac Tolosan pour la prolongation de la durée de la convention.

6.39 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2015-820 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la commune de Saint Génès Bellevue pour la prolongation de la durée de la convention.

6.40 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2017-1054 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la Communauté de communes Coteaux Bellevue pour la prolongation de la durée de la convention.

6.41 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2017-1055 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la Communauté de communes de la Save au Touch pour la prolongation de la durée de la convention.

7 - GESTION DU PATRIMOINE

7.1 - Protocole de clôture de l'opération amélioration sécurité en tunnel – Approbation du protocole.

7.2 - Convention de mandat n° CM 2019-1082 entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la sécurisation des ouvrages en lignes du métro - Sureté – Mandat 9.

7.3 - Avenant n° 2 à la convention n° C2013-903 relative à l'exploitation de l'ascenseur monte-charge de la station Jean-Jaurès entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et la société Les Parcs de Toulouse - Approbation et autorisation de signer l'avenant.

7.4 - Accord cadre M2019-0254 - Etudes et le développement des adaptations matérielles et fonctionnelles du système d'aide à l'exploitation de Tisséo à conclure avec la société INEO SYSTRANS - Autorisation de signer l'accord cadre.

7.5 - Accord cadre M2019-0253 - Fourniture d'équipements et mise en œuvre du système d'aide à l'exploitation du réseau Tisséo à conclure avec la société INEO SYSTRANS - Autorisation de signer l'accord cadre.

7.6 - Accord cadre M2019-0220 - Fourniture d'équipements et mise en œuvre de contrôle d'accès et d'anti intrusion de Tisséo à conclure avec la société SNEF : Autorisation de signer l'accord cadre.

7.7 - Accord cadre M2019-0161 : Travaux d'installation et de déploiement des écrans IV du métro ligne A (entrée du métro et salle des billets) et ligne B à conclure avec la société SPIE CITY NETWORKS - Autorisation de signer l'accord cadre.

7.8 - Accord cadre M2019-0187 : Fourniture d'afficheurs d'information voyageurs en embarqué bus à conclure avec la société SEIPRA : Autorisation de signer l'accord cadre.

7.9 - Accord cadre M2019-0204 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'élaboration des revues de patrimoine (tous domaines) et la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale (domaine système) à conclure avec le Groupement EGIS RAIL / KCP - Autorisation de signer l'accord cadre.

7.10 - Tram Envol – Approbation de la prise d'un abonnement parking ATB.

7.11 - Aménagement du local archive Jolimont – Lot n°1 Gros œuvre-Démolition : Autorisation de signer la transaction n° 2 au marché n° MA 2015-0566 conclu avec la société C.G.E.M CONSTRUCTION.

8 – MISSION ENERGIE

8.1 - Mission Energie : Approbation d'un appel à manifestation d'intérêt conjoint Toulouse Métropole-Tisséo pour le déploiement d'une station de production et de distribution d'hydrogène « vert ».

9 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

9.1 - Sinistre Ventilateur du puits de désenfumage de la station métro Arènes : mandat de gestion confié à Tisséo-Voyageurs.

9.2 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public autoroutier de l'Etat concédé par l'ouvrage de prolongement de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine n° A 1999 0326 CN.

9.3 - Dessine-moi Toulouse – site Borderouge : Accord sur les modalités de travail avec le candidat.

9.4 - Dessine-moi Toulouse – site Argoulets : Accord sur les modalités de travail avec le candidat.

9.5 - Dessine-moi Toulouse – site Jolimont : Accord sur les modalités de travail avec le candidat.

9.6 - Transaction n° 2019-1102 avec la société Siemens relative à des traverses d'aiguillage au garage-atelier de Borderouge.

9.7 - Accord cadre M2019-0131 - Prestations juridiques : Lot n°2 - Ressources humaines droit de la fonction publique territoriale assistance et conseil juridique à conclure avec les cabinets PAILLAT CONTI & BORY et COUDRAY - Autorisation de signer l'accord cadre.

9.8 - Accord cadre M2019-0132 - Prestations juridiques : Lot n°3 - Domaine patrimonial assistance et conseil juridique à conclure avec les cabinets LABRY et MONTAZEAU et CARA - Autorisation de signer l'accord cadre.

9.9 - Accord cadre M2019-0134 - Prestations juridiques : Lot n°5 - Domaine fiscal et budgétaire assistance et conseil juridique à conclure avec le cabinet COUDRAY - Autorisation de signer l'accord cadre.

9.10 - Société Publique Locale Tisséo Ingénierie – Rapport annuel des administrateurs au Comité Syndical de Tisséo Collectivités : Exercice 2018.

9.11 - Protocole transactionnel d'indemnisation n°2019-1104 : ventilateur des Arènes et déflecteurs de la ligne A.

9.12 - Débat d'orientations budgétaires 2020.

9.13 - Règlement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020.

9.14 - Dispositif de gestion active de la dette pour 2020.

9.15 - Autorisation de contracter un prêt d'un montant de 10 millions d'euros auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux du SMTC (Tisséo-Collectivités).

9.16 - Autorisation de contracter un prêt d'un montant de 10 millions d'euros auprès de la Banque des Territoires pour le financement des travaux du SMTC (Tisséo-Collectivités).

9.17 - Protocole de Financement du Projet Mobilités avec la Région Occitanie.

10- RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

10.1 - Accord cadre M2019-0280 - Fourniture de titres restaurant pour le personnel de Tisséo Collectivités à conclure avec la société EDENRED France - Autorisation de signer l'accord cadre.

10.2 – Autorisation de signature : Convention n° 2019-1103 : Partenariat en matière de déontologie entre la Ville de Toulouse et Tisséo-Collectivités.

10.3 - Frais de mission : Prise en charge des frais d'hébergement et de repas. Modification de la délibération D 2013.02.21.20.2.

10.4 - Avantages collectivement acquis au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984. : Prime annuelle - Aide attribuée lors du départ à la retraite et de la remise des médailles de travail.

10.5 - Participation employeur pour la prévoyance/santé – Modification des conditions et des montants.

10.6 - Poste de Responsable Patrimoine Systèmes H/F – Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissements – Procédure de recrutement. Cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux.
Complément à la délibération D.2018.12.12.10.17 – Modification du Libellé du poste.

10.7 - Avenant n° 1 à la convention n° C 2015-0885 entre Tisséo collectivités (SMTC Tisséo), Tisséo voyageurs (EPIC Tisséo) et l’Université Fédérale de Toulouse Midi Pyrénées portant sur le programme VIASUP favorisant l’accès des jeunes des milieux modestes aux formations qualifiantes de haut niveau.

10.8 - Recrutements d’agents contractuels sur des emplois non permanents conformément aux articles 3-1 et 3-2 ainsi que 3-1° et 3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984. Recensement des besoins pour l’année 2020.